

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 33

Mercredi 15 septembre 2021

- sont de nationalité suisse ou d'un pays membre de l'UE/AELE, ou si elles sont étrangères, vivent en Suisse de manière ininterrompue depuis dix ans au moins. Pour les réfugiés et les apatrides, ce délai est de cinq ans;
- disposent d'une fortune nette inférieure au seuil de CHF 100 000.- pour les personnes seules, de CHF 200 000.- pour les couples, et de CHF 50 000.- pour les enfants ayant droit à une rente d'orphelin ou donnant droit à une rente pour enfant de l'AVS ou de l'AI.

Où la demande de prestations complémentaires peut-elle être déposée?

Les personnes qui désirent demander des prestations complémentaires doivent remettre un formulaire de demande à l'agence AVS de leur commune de domicile.

Quelles sont les indications qui doivent être fournies à l'occasion de la demande de PC?

Dans le cadre des mesures d'instruction individuelles en vue d'obtenir des prestations complémentaires, il faut fournir tous les renseignements au sujet des conditions de revenu et de fortune. En font également partie les renseignements au sujet des revenus et des valeurs patrimoniales à l'étranger.

À combien se montent les prestations complémentaires?

Le montant des prestations complémentaires est individuel, et il est déterminé en procédant à une comparaison entre les revenus et les dépenses. Si les dépenses dépassent les revenus, la personne concernée a en principe droit à des PC.

Quelles sont les dépenses reconnues?

Pour les personnes qui vivent à domicile, les principales dépenses reconnues sont un montant fixe destiné à la couverture des besoins vitaux et un montant maximal pour le loyer de leur logement.

Pour les personnes qui vivent en permanence ou pour une longue durée dans un home ou dans un hôpital, les montants pris en compte sont la taxe journalière et un montant forfaitaire pour les dépenses personnelles.

Pour toutes les personnes, il est par ailleurs pris en compte la prime d'assurance-maladie effective pour l'assurance de base, mais au maximum toutefois la prime moyenne.

Quels sont les revenus pris en compte?

Font partie des principaux revenus tous ceux provenant de rentes, les éventuels revenus d'activité lucrative, les revenus de la fortune, les allocations familiales et les contributions d'entretien relevant du droit de la famille.

Quels frais de maladie et d'invalidité sont remboursés?

Si les conditions permettant de percevoir des PC sont remplies, il est également possible de se faire rembourser des frais de maladie et d'invalidité. Sont notamment remboursés les traitements dentaires, les frais de soin, d'aide, d'assistance et de moyens auxiliaires ainsi que la participation aux coûts de l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (franchise et quote-part).

Les bénéficiaires de PC sont-ils exonérés de la redevance radio/TV?

Les personnes qui perçoivent des PC ne doivent pas payer la redevance radio/télévision. Elles

peuvent se faire exonérer de leur obligation de payer la redevance auprès de l'organe de perception de la redevance radio/télévision.

Autres informations

De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet www.akbern.ch. Vous pouvez également obtenir des informations gratuitement ainsi que tous les formulaires officiels et mémentos auprès des agences AVS.

Berne, le 15 septembre

Caisse de compensation du canton de Berne



Belprahon

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé durant la semaine du 20 au 24 septembre 2021. Pour la consultation des dossiers en dépôt public, prière de prendre rendez-vous avec la mairesse au 079 299 45 22.

Belprahon, le 15 septembre 2021

Le Secrétariat communal

Equipe mobile de vaccination à Belprahon

L'Hôpital du Jura bernois met en place une équipe mobile de vaccination qui sera présente, le

Jeudi 30 septembre 2021, de 10h à 18h30, à la Salle communale de Belprahon.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent venir sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination. L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plate-forme cantonale: <https://be.vacme.ch> ou par téléphone au 031 636 88 00.

Belprahon, le 15 septembre 2021

Le Conseil communal



Champoz

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Champoz décide, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Signalisation par zone, interdiction de parquer

Sur les routes communales en direction de Moron, depuis l'extrémité Nord du bien-fonds N° 15 (Clos Grasson 20, 20a et 20b) jusqu'à l'extrémité Nord du bien-fonds N° 1 (Clos Vautier 29).

Motif de la mesure:

Aux vues de la largeur de la chaussée, assurer le passage de toutes les catégories de véhicules.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction



Berne

Syndicat de Communes du Centre Régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication d'informations sur internet à caractère public

Lors de sa séance du 2 septembre 2021, la commission de gestion du CRC et de PCi du Jura bernois a adopté l'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication d'informations sur internet à caractère public. Elle entre en vigueur le 25.10.2021 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à compter de la présente publication à la préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tramelan, le 06.09.2021

La Commission de gestion

Votre droit aux prestations complémentaires à l'AVS/AI

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI viennent en aide pour couvrir les besoins minimums vitaux.

Les frais de maladie et d'invalidité peuvent par ailleurs être remboursés. Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires sont versées par la Caisse de compensation du canton de Berne.

Qui peut percevoir des prestations complémentaires?

Ont droit à des prestations complémentaires (PC) les personnes qui

- touchent une rente AVS, une rente AI, une allocation pour impotent de l'AI ou une indemnité journalière de l'AI pendant six mois au moins;
- ont leur domicile et leur résidence habituelle en Suisse et

administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Champoz, le 15 septembre 2021

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants : Thanh Tuyen et Thanh Phong Diep, rue de Bel-Air 14, 2738 Court

Propriétaire : Thanh Phong Diep, rue de Bel-Air 14, 2738 Court

Auteur du projet : Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 1584, au lieu-dit « rue de Bel-Air 14 », 2738 Court

Projet : remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur

Chauffage : pompe à chaleur air-eau de type Daikin, Altherma EPRA14D

Dimensions : selon plan déposé

Construction : selon plan déposé

Zone d'affectation : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 8 septembre 2021

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Avis de construction

Requérants : Monika et Loïc Jarrousse, Chemin du Nardevin 256, 2746 Crémines

Propriétaires : idem requérants

Auteur du projet : Schaller Olivier Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : parcelle N° 793, Chemin du Nardevin 256, 2746 Crémines

Projet : Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure, côté Nord du bâtiment.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H

Dérogation : art. 19 RAC

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 15 septembre 2021

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Elections communales

Renouvellement des autorités – période 1.1.2022 au 31.12.2025

Les citoyennes et citoyens ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le

dimanche 28 novembre 2021 de 11 h à 12 h

à la maison communale pour procéder par les urnes, selon le système majoritaire, aux élections communales suivantes :

1. un(e) maire(sse) (qui cumule la présidence de l'assemblée communale et celle du conseil communal);
2. quatre membres du Conseil communal

Les listes de candidat(e)s doivent être remises au secrétariat communal jusqu'au 45^e jour précédent le scrutin, soit au plus tard jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 à 17h conformément à l'art. 22, 1^{er} alinéa, du règlement concernant les élections aux urnes.

Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidat(e)s. Toute liste doit être signée d'au moins 5 électeurs/trices. Chaque liste doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le règlement précité.

Les dispositions de l'art. 36 de ce même règlement sont applicables.

En cas de ballottage, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 19 décembre 2021 à la même heure et au même endroit, sans autre publication.

Eschert, le 25 août 2021

Conseil communal

Défilibrateur

Le conseil communal a conclu un contrat avec l'entreprise Almas Industries et procédé à la pose d'un défilibrateur sur le mur de l'abri PC. Cet appareil est déjà opérationnel et répertorié au 144.

Une formation pour l'utilisation de ce défilibrateur sera dispensée par M^{me} Bovio d'Almas Industries le **samedi 25 septembre 2021 à 10h**. Cette présentation aura lieu dans le respect des normes sanitaires en vigueur c'est pourquoi nous demandons aux habitants intéressés de s'inscrire soit par courriel à finances@eschert.ch ou par téléphone au 032 493 40 91 jusqu'au 20 septembre 2021 à 18h. Le nombre de participants est limité à 25 personnes.

Eschert, le 9 septembre 2021

Conseil communal

Vaccination COVID

En collaboration avec l'hôpital du Jura bernois et dans le cadre de la campagne de vaccination du canton de Berne, l'équipe mobile de vaccination sera présente au bâtiment communal d'Eschert :

le mercredi 29 septembre 2021 pour la première dose

le mercredi 27 octobre 2021 pour la deuxième dose

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter **de 10h à 18h30, sans rendez-vous**. Elles doivent toutefois s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer

déjà sur la plateforme cantonale : www.be.vacme.ch ou par téléphone au 031 636 88 00.

Précision importante : les personnes qui souhaitent se faire vacciner peuvent se rendre dans la commune de leur choix, cependant les deux doses doivent être administrées au même endroit, donc pas possible de changer d'endroit pour la 2^e dose.

Eschert, le 13 septembre 2021

Secrétariat communal



Grandval

Plastiques agricoles

La prochaine tournée des plastiques agricoles aura lieu le **10 novembre 2021**.

Nous prions les agriculteurs concernés de préparer leurs plastiques afin de faciliter le chargement.

L'entreprise mandatée pour cette collecte est Jimmy Services d'Eschert.

Grandval, le 15 septembre 2021

Le Conseil municipal

Location appartement

La municipalité de Grandval offre à louer dans une maison mitoyenne un appartement de 4 ½ pièces.

Cet appartement comprend :

- cuisine agencée;
- 1 salle de bain;
- 1 wc séparé;
- terrasse;
- cave;
- grenier;
- buanderie avec machine à laver;
- garage.

Disponibilité à convenir.

Les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat par téléphone au 032 499 95 55 ou par mail à secretariat@grandval.ch jusqu'au 1^{er} octobre 2021.

Grandval, le 15 septembre 2021

Le Conseil municipal



Loveresse

Offre d'emploi

La Commune mixte de Loveresse recherche un/une

Employé(e) d'administration pour un poste à taux variable entre 15 et 20 %

Profil/conditions :

- CFC d'employé de commerce ou formation équivalente
- Bonnes connaissances dans le domaine de l'informatique
- Polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de tâches variées
- Aisance dans le contact avec la population
- Aisance rédactionnelle
- Disponibilité à participer à des séances le soir
- Une expérience dans une administration communale serait un avantage

Salaire : selon le barème cantonal

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2022 ou à convenir

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de

Loveresse, Chemin de l'École 3, 2732 Loveresse, avec la mention « Postulation » jusqu'au 30 septembre 2021.

Loveresse, le 1^{er} septembre 2021

Conseil communal



Moutier

Services industriels – Travaux publics

Les Evalins – Travaux d'assainissement

Les Evalins – Travaux d'assainissement des infrastructures souterraines (électricité et eau) et réfection du revêtement

La Municipalité de Moutier va procéder à des travaux d'assainissement des infrastructures souterraines (câbles BT et cabine pour l'électricité et conduite d'eau potable) dans le secteur cité en référence ainsi qu'à la réfection du revêtement bitumineux du carrefour.

Les travaux débuteront dès le **lundi 20 septembre 2021** et dureront environ **8 semaines** pour autant que les conditions météorologiques soient favorables.

Les riverains pourront en principe accéder aux propriétés, places de parc et garages durant les travaux et les accès piétons seront garantis en tout temps. Hormis durant les travaux de pose du nouveau revêtement qui nécessiteront la fermeture complète de la chaussée durant environ 3 jours.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, août 2021

Services industriels – Travaux publics Moutier

Service des inhumations de Moutier et environs Nivellement de tombes

En prévision d'un nouvel aménagement, le Service des inhumations fera procéder au nivellement de tombes dans les secteurs « série I, depuis le N° 67 au N° 138 (années 1976-1982) ainsi que le N° 139 au N° 248 (années 1982-1990) » situées au Nord/Ouest du cimetière. A préciser que des affichettes seront posées aux endroits concernés. Les monuments doivent être enlevés **jusqu'au 31 décembre 2021**, passé ce délai, le Service en disposera.

Mise au concours

Le Service des inhumations met au concours, pour la fin de l'année, son poste de secrétaire-caissier(ère), occupation accessoire entre 5 et 10%.

La fonction consiste :

- tenue générale du secrétariat du service, y compris les registres décès, inventaire et archives. Etablissement des procès-verbaux du Conseil et des Assemblées;
- tenue de la comptabilité (logiciel crésus), facturation, caisse, divers décomptes.
- La fonction nécessite une grande disponibilité en raison de l'immédiateté des situations suite aux décès.

Les postulations, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Secrétaire-caissier du Service des inhumations, M. Hugo Maraldi, Chantemerle 25, 2740 Moutier (avec mention POSTULATION) jusqu'au samedi 2 octobre 2021.

Moutier, le 15 septembre 2021

Service des inhumations de Moutier et environs

Avis de travaux – Route du Petit-Champoz

La Municipalité de Moutier annonce que des travaux de réfection du revêtement seront réalisés sur la route du Petit-Champoz.

Aussi, la liaison reliant Moutier au Petit-Champoz sera fermée à toute circulation du **mercredi 22 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021** et ce pour autant que les conditions atmosphériques le permettent.

Durant ces travaux, Champoz sera donc accessible uniquement par Malleray-Bévilard.

Nous remercions les usagers de prendre note de cette restriction de circulation et de se conformer strictement à la signalisation mise en place.

Moutier, le 15 septembre 2021

Services Techniques / Travaux Publics



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : M^{me} Céline et M. Jean-Michel Carnal, L'Oeuchatte 11, 2748 Les Ecorcheresses.

Emplacement : parcelles N° 411, 415 et 428, au lieux-dits « L'Oeuchatte 8, 13, 13a et 14b », Les Ecorcheresses, Commune de Petit-Val.

Projet : déconstruction des ruines du grenier N° 13 (demande après-coup) et remplacement par le grenier N° 14b sis sur la parcelle N° 415 avec création d'un accès au grenier par la pose d'un escalier en pierres à l'Est, démolition de la partie en bois de la remise N° 13a et reconstruction d'une remise fermée sur 3 côtés et ouverte en façade Sud et agrandissement du chemin au Nord du bâtiment 8a sur la parcelle N° 428.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Recensement arch. : objet C, digne de conservation, ensemble bâti F, sous contrat de classement depuis 18.08.2020.

Dégagements : art. 24 LAT, 25 LCfo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 octobre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 septembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Avis de construction

Modification du permis de construire N° 24/18 accordé le 1^{er} octobre 2019

Requérant : Idrizi Hamdi, Rue du Bruye 5b, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Idrizi Hamdi, Rue du Bruye 5b, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 124, Rue du Bruye 5b

Projet accordé : Construction d'un garage pour une voiture création d'un accès en pavés filtrants,

agrandissement de la place existante au Nord de la parcelle et aménagement de balcons côté Ouest du bâtiment 5b

Modifications : Modification de la couleur et des matériaux des parapets des balcons, soit en métal anthracite à la place de parapets vitrés transparents

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 octobre 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, uniquement contre les modifications, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 septembre 2021

Le secrétariat municipal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Pierre Mosimann, Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet

Emplacement : Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 142

Projet de construction : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une chaudière à pellets et installation d'un silo à pellets

Dimensions et genre : Selon plans déposés

Zone : Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 8 septembre 2021

Secrétariat municipal

Dérogation à l'art. 414, chiffre 2, alinéa 2 RCC

Avis de construction

Requérant : Alexandre Haussener, Route de Bellelay 34, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Arc Architecture Sàrl, Jean-Paul Röthlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Emplacement : Route de Bellelay 34, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 867

Projet de construction : Transformation et agrandissement de l'habitation

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Mixte

Dérogation requise : Art. 414, chiffre 2, alinéa 2 RCC (toiture)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 septembre 2021

Secrétariat municipal

**Validation de vos avis
sur la plateforme: lundi 14h**



Saules

Bureau de vote du 26 septembre 2021

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 26 septembre 2021 comme suit:

Président: M. Michel Schaefer

Membres: M^{mes} Suzanne Mooser et Cindy Dobler

Suppléante: M^{me} Fanny Liechti

Saules, le 13 septembre 2021

Conseil communal



Sorvilier

Elections municipales

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués

dimanche 28 novembre 2021 de 10h30 à 11h45

au local de vote de l'école primaire, pour procéder par les urnes, selon le système majoritaire, à l'élection de

- un(e) Maire(esse) en même temps Président(e) des assemblées,
- quatre membres du Conseil municipal et
- quatre membres de la Commission scolaire (école primaire)

pour la période 2022-2025.

Les listes de candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat municipal, jusqu'au

vendredi 15 octobre 2021 à 17h

conformément à l'article 23 du Règlement concernant les élections aux urnes. Le secrétariat municipal sera ouvert le vendredi 15 octobre de 16h à 17h.

Toute liste de candidats doit être signée d'au moins quatre citoyens habilités à voter dans la commune. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le règlement municipal concernant les élections aux urnes.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 19 décembre 2021, aux mêmes heures et dans le même local.

Sorvilier, le 15 septembre 2021

Le Conseil municipal



Tavannes

Mise au concours

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 4 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'occupation de 50%

Entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022

L'annonce est publiée sur le site internet de la municipalité de Tavannes: www.tavannes.ch

Tavannes, le 31 août 2021

Service social régional de Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Marguerite Molina et José Luis Ochoa, Rue H.-F. Sandoz 22, 2710 Tavannes.

Projet: rehaussement et rallongement du couvert existant pour véhicule de loisir sur la parcelle N° 116 à la rue H.-F. Sandoz en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Kim et Jonathan Neukomm, Rue du Moulins 5, 2732 Reconvilier.

Projet: aménagement d'un appartement dans le bâtiment Rue des Prés Bernard 29a comprenant le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur intérieure, l'ouverture de fenêtres, la couverture de l'escaliers d'entrée et l'aménagement d'une terrasse, parcelle N° 1210 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Le chef des travaux publics

Votations du 26 septembre 2021

En vue des votations du 7 mars prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes:

Présidente: Gyger Caroline

Secrétaire: Nuvolone Alan

Membres: D'Elia Cosimo

Dell'Anna Sanders

Detomi Aurélie

Deubel Lara

Devaud Jonas

Diezi Jessica

Niederhauser Loïc

Neuenschwander Monica

Neukomm Isabelle

Tavannes, le 15 septembre 2021

Conseil municipal Tavannes

Administration municipale – Modification des horaires d'ouverture

Dès le 1^{er} octobre 2021, les bureaux de l'administration municipale seront fermés tous les vendredis après-midi, la permanence téléphonique y compris.

Tavannes, le 15 septembre 2021

Conseil municipal Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage: MMS Immo Sàrl, M. Steve Morand, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 736, Rue du Temple 21, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: rénovation du bâtiment intérieur et création d'un duplex en utilisant les combles existantes; remplacement des volets par des stores extérieurs; remplacement des fenêtres et agrandissement de deux fenêtres en portes-fenêtres en façade Sud; création d'un balcon au 1^{er} étage en façade Sud et agrandissement du balcon existant au 2^e étage en façade Sud, avec balustrades en verre; pose de 5 Velux dont deux en toiture Sud, un au Nord, un à l'Est et un à l'Ouest; création d'une place de parc à l'Est du bâtiment et suppression de la barrière existante.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Zone de protection: PPS-E, « Cité Jardin du Temple »

Dérogations: art. A124 Saillies, du Règlement communal de construction RCC

Dépôt public: du 15 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 9 septembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage: Voutat Philippe, Rouges-Champs 15, 2740 Moutier

Auteur du projet: ARCHES 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 883, Le Ruisseau 2, 2735 Bévillard

Description du projet: Rénovation de la toiture amélioration thermique, isolation périphérique des façades, remplacement des fenêtres en PVC triple vitrage, nouvelle porte d'entrée et nouvelle porte de garage isolées

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 15 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 10 septembre 2021
Commune mixte de Valbirse

Divers

Hôpital du Jura bernois

Communiqué de presse

Covid-19 – Mise en place d'une équipe mobile de vaccination par l'Hôpital du Jura bernois dès le lundi 13 septembre 2021

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie et afin de proposer une offre de vaccination de proximité, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne souhaite la mise en place d'équipes mobiles itinérantes. L'Hôpital du Jura bernois a été mandaté pour mettre en place une équipe mobile de vaccination qui sillonnera les communes du Jura bernois à partir de lundi 13 septembre 2021.

Le calendrier et les localités où se rendra l'équipe mobile de l'HJB se trouvent en page 2. Les communes mettront des locaux de vaccination à disposition. Elles communiqueront parallèlement par le biais de leurs canaux respectifs sur les lieux exacts de vaccination.

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner pourront se présenter de 10h à 18h30, sans rendez-vous. Elles doivent toutefois s'assurer de **prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination.**

L'enregistrement à la vaccination sera effectué sur place. Il est également possible de s'enregistrer déjà sur la plateforme cantonale: www.be.vacme.ch ou par téléphone au **031 636 88 00**.

La population doit avoir conscience que le virus est toujours très répandu et qu'il est important de continuer à respecter les règles d'hygiène, de distanciation et de port du masque partout où cela est nécessaire.

Renseignements complémentaires:

Sandra Neeracher Lauper, responsable communication de Swiss Medical Network, à SNeeracher@swissmedical.net ou au 079 418 44 64

Equipe mobile de vaccination HJB Mobile: 079 808 00 02

Calendrier des localités où l'équipe mobile se rendra dans les communes du Jura bernois

Localités	1 ^e dose	2 ^e dose
Champoz	11.10.2021	15.11.2021
Corgémont	22.09.2021	27.10.2021
Cormoret	14.10.2021	18.11.2021
Cortébert	07.10.2021	11.11.2021
Court	21.09.2021	02.11.2021
Crémines	07.10.2021	11.11.2021
Grandval	12.10.2021	16.11.2021
La Ferrière	23.09.2021	20.10.2021
Nods	13.09.2021	14.10.2021
Orvin	06.10.2021	10.11.2021
Perrefitte	14.09.2021	19.10.2021
Péry-La Heutte	15.09.2021	13.10.2021
Petit-Val	29.09.2021	03.11.2021
Plateau de Diesse	30.09.2021	04.11.2021
	+ 01.10.2021	+ 05.11.2021
Reconvilier	11.10.2021	15.11.2021
	+ 12.10.2021	+ 16.11.2021
Romont	04.10.2021	08.11.2021
Saicourt	28.09.2021	26.10.2021

Sauge	13.10.2021	17.11.2021
Sonceboz-Sombeval	04.10.2021	08.11.2021
	+ 05.10.2021	+ 09.11.2021
Tramelan	16.09.2021	21.10.2021
	+ 20.09.2021	+ 25.10.2021
Valbirse	05.10.2021	09.11.2021
	+ 06.10.2021	+ 10.11.2021
Villeret	18.10.2021	22.11.2021
Sonvilier	19.10.2021	23.11.2021

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le **mercredi 6 octobre 2021 à 20h 15** à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

- 1) PV de la séance du 5 mai 2021
- 2) Désignation de deux scrutateurs
- 3) Budget 2022
- 4) Informations sur la marche de l'école
- 5) Divers

Bellelay, le 15 septembre 2021

La commission scolaire

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	43	39	27.10.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
38	34	22.09.2021	mercredi	44	40	03.11.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
39	35	29.09.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
40	36	06.10.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
41	37	13.10.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi				
42	38	20.10.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi				

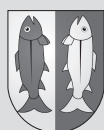
informations pratiques



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone : 032 492 12 88
Courriel : admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture : Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet : www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone : 032 499 90 70
Courriel : secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet : www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone : 032 497 71 10
Courriel : contact@court.ch
Site internet : www.court.ch

Heures d'ouverture :

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi . Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h . fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h